

**MAIRIE
DE
RUHANS
70190**

Canton de RIOZ
HAUTE-SAÔNE

CONSEIL MUNICIPAL

**COMPTE RENDU
de la réunion du 28 Juin 2019**

Présents : Serge GIRARD (pouvoir de Christiane LEVAUDEL), Edith DUMOULIN, J-Christophe GAGNAIRE, Eglantine PELCY, Georges LANQUETIN, Isabelle PAGNIER, Céline VIGNARDET, Tom CARVAL, MONNERET Brigitte.

Absente excusée : Christiane LEVAUDEL (pouvoir à Serge GIRARD).

Secrétaire de séance : MME VIGNARDET Céline

La séance a été déclarée ouverte à vingt heures trente.

1/ Compte rendu par le Cabinet ENERA de l'audit énergétique sur la maison forestière

M. François GIULIANI, Responsable de l'Agence ENERA Franche-Comté est venu faire une présentation aux conseillers municipaux de l'audit énergétique sur la maison forestière.

Concernant les subventions possibles, il conseille de se rapprocher de M. Patrick AUBERT de l'ADERA (espace info énergie) qui s'occupe des projets des collectivités.

Aussi, le Conseil donne son accord pour effectuer les demandes de devis aux entreprises pour la réalisation de ce projet.

2/ Travaux de voirie pour l'aménagement des Gravilleries : choix de l'entreprise

Après présentation du Maire des devis pour l'aménagement de la Rue des Gravilleries à Ruhans en vue du traitement des eaux pluviales, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'entreprise DEMOULIN pour un montant total HT de 21 558 €.

3/ Décision sur la réfection du mur du cimetière

Après présentation du Maire du devis pour la restauration du mur d'enceinte du cimetière, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, de retenir l'Association Centre de Beaumotte pour un montant total TTC de 6 597.47 €.

4/ Travaux divers :

- **Plancher lavoir** : le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, la réfection. Un deuxième devis est en attente de réception.

- **Stores de la fenêtre de la cuisine de la salle polyvalente** : le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer les travaux après l'obtention d'un autre devis.

5/ PLUI – Point sur le calendrier et le projet de zonage

Le calendrier est modifié. En effet, le zonage a été modifié pour atteindre les 2 hectares constructibles.

Le zonage a été adapté pour arriver à la limite maximum autorisée de 2 hectares. L'entrée en vigueur du PLUI qui devrait intervenir au 01/01/2020 sera reportée au minimum en septembre 2020, après que les réunions de présentation et l'enquête publique aient eu lieu. Les échéances électorales de mars 2020 font aussi que les délais sont rallongés.

6/ Délibérations diverses :

- **Remboursement d'une facture d'eau** : le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.
- **Certification forêt PEFC** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le renouvellement de la certification de la gestion durable de la forêt communale (PEFC BFC) pour 5 ans (2019-2023).

7/ Questions diverses

La séance est levée à 22 h 00.

Affichage fait le 10/07/2019

Le Maire,
Serge GIRARD

